

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement durable et de la Mer, en
charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

NOR : DEVO1020450A

Arrêté du 27 OCT. 2010

modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la secrétaire d'Etat en charge de l'écologie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1, R.212-1 et R.212-2,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 20 mai 2010,

Vu l'avis du Comité national de l'eau en date du 6 juillet 2010,

Arrêtent

Article 1er

L'annexe 2 à l'arrêté susvisé et les listes mentionnées en son article 3 sont modifiés de la façon suivante :

Passage du bassin Loire-Bretagne au bassin Seine-Normandie : communes de Château-Chinon ville, Glux en Glenne, Moux en Morvan, Outarville, Tivernon, Chaussy, Bazoches les Gallerandes, Oison, Crottes en Pithiverais, Meilly sur Rouvres.

Passage du bassin Seine-Normandie au bassin Meuse: communes d'Avranville, Brechainville, Chermisey, Grand, Trampot.

Passage du bassin Rhône-Méditerranée au bassin Rhin: communes de Chavannes-sur-l'Etang, Magny, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Romagny.

Article 2

La carte jointe à l'annexe 2 de l'arrêté du 16 mai 2005 susvisé est modifiée conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 OCT. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de la mer, en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat
Pour le ministre et par délégation,
La directrice de l'eau et de la biodiversité



Odile Gauthier